



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 22796

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré expose à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie que, lors de son congrès des 12, 13 et 14 juin derniers à Toulouse, la Mutualité française a proposé la mise en oeuvre de vingt-cinq mesures. En matière fiscale, la Mutualité française propose en particulier d'instaurer un crédit d'impôt égal, quels que soient les niveaux de revenus, pour faciliter l'accès de tous aux garanties mutualistes solidaires et viagères respectant les engagements conventionnels avec les professionnels de santé. Il lui demande quelle suite il entend donner à cette proposition, dont la mise en oeuvre pourrait contribuer grandement à réduire les inégalités en matière de santé.

Texte de la réponse

Lors de son intervention, le 12 juin 2003, au 37e Congrès national de la Mutualité française, le Président de la République a rappelé que l'égal accès de tous aux soins médicaux, qui constitue une priorité de l'action gouvernementale, doit se traduire par la mise en place d'une aide à la souscription d'une couverture maladie complémentaire en faveur des personnes qui, faute de moyens financiers suffisants et malgré le progrès que représente à cet égard la CMU, en sont encore démunies. Ce projet fait partie des chantiers prioritaires du Gouvernement, comme l'a souligné le Premier ministre lors de l'installation du Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, le 13 octobre dernier. La mise en place de cette aide s'inscrit dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur la sauvegarde de notre système de soins à laquelle le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie prend toute sa part.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 22796

Rubrique : Impôt sur le revenu

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juillet 2003, page 5928

Réponse publiée le : 17 novembre 2003, page 8819